

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY

(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-014**

*DIRECTION GENERALE
DES SERVICES*

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Astrid de GEYER d'ORTH en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Suz. HADÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 4 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-015**

DIRECTION FINANCES &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET GENERAL DE LA VILLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le présent rapport a pour objet de présenter le COMPTE ADMINISTRATIF 2015 du budget principal de la Ville. Il constate l'évolution des résultats par rapport à l'année 2014.

I – Présentation générale du Compte Administratif 2015

A – Section Fonctionnement

Dépenses

Au total, en 2015, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **9.072.076,41 €**, soit une augmentation de 3,2 % (+ 284.327 €) par rapport à 2014.

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>Réalisé 2014</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 14/15</i>
	2.067.781 €	2.144.130 €	+ 76.349 €	+ 3,7 %

Les dépenses réelles de gestion constatent les variations suivantes :

Postes en hausse :	
Electricité – gaz	+ 27.723 € comme annoncé lors de la séance du 5 octobre 2015, le nouveau fournisseur d'énergie retenu, suite à la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie par le SDEC, a modifié les échéances de facturation (désormais bimestrielles et non plus semestrielles) ce qui a nécessité un ajout ponctuel de crédit.
Chauffage urbain	+ 11.540 €
Valorisation des déchets verts et encombrants	+ 8.124 €
Honoraires	+ 68.509 € dont 17.240 € contrôle obligatoire de la qualité de l'air, 14.400 € prestation de service logiciel ressources humaines et 36.869 € de dépenses normales d'activité (ce compte ayant fait l'objet de retraitements comptables sur les années antérieures).
Postes en baisse :	
Carburants	- 26.811 € liés à la baisse du prix du carburant et de la consommation
Location du cinéma	- 15.394 € (Cinéma acquis en décembre 2014)

<i>012 Charges de personnel</i>	<i>Réalisé 2014</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 14/15</i>
	4.863.997 €	4.934.510 €	+ 70.513 €	+ 1,4 %

Personnel extérieur :	
Mise à disposition de personnel par le CCAS au Centre Socioculturel en année pleine	+ 56.377 €
Développeur économique	+ 10.000 €
Passeports découverte	+ 10.010 €
Rémunération du personnel : (dont impôts et taxes sur rémunération)	- 24.807 €
Charges de sécurité sociale et de prévoyance, médecine du travail :	+ 17.187 €

<i>014 Atténuation de produits</i>	<i>Réalisé 2014</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution 14/15</i>
	36.586 €	0 €	- 36.586 €	- 100 %

En 2014, il avait été constaté le remboursement de la majoration de taxe foncière sur propriétés non bâties, neutre budgétairement.

65 Autres charges de gestion courante	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution en valeur	Evolution 14/15
	1.234.934 €	1.245.776 €	+ 10.842 €	+ 0,9 %

Ce chapitre enregistre les indemnités et frais des élus, les subventions aux associations et aux budgets annexes, les pertes sur créances irrécouvrables et la participation à la réalisation des travaux du Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados :

Frais et indemnités des élus	+ 8.531 € dont 4.653 € de rattrapage des cotisations CAREL (mutuelle retraite) et 3.877 € de formation des élus.
Participation à la réalisation des travaux SDEC	+ 4.766 €
Subvention CCAS	+ 45.405 €
Subventions budgets annexes (Camping et Restaurant Scolaire)	- 57.839 € compte tenu du résultat annuel d'exploitation
Subvention école sainte Trinité	+ 6.226 € du fait de la hausse des effectifs

66 Charges financières	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	20.081 €	27.360 €	+ 7.279 €	+ 36,2 %

En 2015, un nouvel emprunt de 2.000.000 €, destiné au financement des investissements du Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2017, a été réalisé ce qui entraîne une augmentation des frais financiers.

67 Charges exceptionnelles	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution en valeur	Evolution 13/14
	11.681 €	72.581 €	+ 60.900 €	+ 521,4 %

Les charges exceptionnelles incluent essentiellement les annulations de titres sur exercices antérieurs.

A la demande du comptable public, le service Finances a procédé à l'imputation en investissement, et non plus en fonctionnement, du versement par la Communauté de Communes du Pays de Falaise d'un fonds de concours équivalent à la Contribution Economique Territoriale issue de la réindustrialisation du site Moulinex et de l'industrialisation de l'ancienne Gare de Falaise (65.532€). Cette écriture comptable est neutre budgétairement car nous retrouvons cette somme en recette d'investissement.

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution en valeur	Evolution 14/15
	552.690 €	647.720 €	+ 95.030 €	+ 17,2 %

Ce chapitre enregistre :

- les dotations aux amortissements des immobilisations (+ 43.042 €) ;
- les écritures liées aux cessions d'immobilisation (+ 51.988 € : terrain, mobiliers, matériels, ...).

Recettes

En 2015, les recettes de fonctionnement, de **9.822.969,42 €**, sont en augmentation de 3,3 % (+ 314.874 €), par rapport à 2014.

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution en valeur	Evolution 14/15
013 Atténuations de charges	272.873 €	152.221 €	- 120.652 €	- 44,2 %

La diminution présentée est due au changement de chapitre comptable des aides allouées par l'Etat pour les contrats aidés. Dorénavant, ils seront imputés au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » en tant que participation de l'Etat et non plus en tant qu'atténuation de charges. Le montant perçu à ce titre a augmenté de 2.274 € soit 146.582 € en 2015.

En 2015, les atténuations de charges incluent principalement :

Les remboursements d'assurance pour deux agents placés en longue maladie professionnelle (total : 85.457 €)	+ 31.675 €
La variation des stocks (total : 63.240 €)	- 7.472 €

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution en valeur	Evolution 14/15
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	370.085 €	423.219 €	+ 53.134 €	+ 14,4 %

A noter, les évolutions suivantes :

Postes en hausse :	
Participation des usagers et des familles	+ 11.938 €
Prestations de service Communauté de Communes (mise à disposition de matériels) antérieurement comptabilisées au chapitre 74 – dotations, subventions, participations	+ 44.344 €
Postes en baisse :	
Concessions et redevances funéraires	- 3.573 €
Droits de chasse et de pêche (rattrapage en 2015)	- 4.500 €

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution en valeur	Evolution 14/15
73 Impôts et taxes	4.841.167 €	5.026.153 €	+ 184.986 €	+ 3,8 %

Impôts locaux :	+ 74.842 €
dont Taxe Habitation	+ 63.105 €
Taxe Foncière propriétés bâties	+ 33.291 €
Taxe Foncière propriétés non bâties	- 21.554 €

Outre l'évolution des bases d'imposition de 0,9 %, le nombre de locaux et terrains taxés a évolué de la manière suivante :

TH – Locaux taxés : 3.578 (+161)

TFB – Locaux taxés : 6.442 (+92)

TFNB – Terrains taxés : 697 (+2)

Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC)	+ 17.704 €
Droits de mutation liés aux transactions immobilières	+ 90.255 €
Taxe sur l'électricité	- 6.760 €
Taxe sur terrain devenu constructible	+ 6.444 €

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution en valeur	Evolution 14/15
	3.643.240 €	3.652.893 €	+ 9.653 €	0,3 %

Outre une augmentation de :

Remboursement des aides allouées par l'Etat pour les contrats aidés : <i>(recette antérieurement enregistrée au chapitre 013 – atténuation de charges). Produit stable par rapport à l'an passé (+2.275 €)</i>	+ 146.582 €
Remboursement des charges de fonctionnement des enfants extérieurs scolarisés à Falaise	+ 8.744 €
Avances de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales attribuée aux structures enfance-jeunesse. En 2015, la Ville a donc reçu les prestations 2014 + une avance de 70 % de l'année 2015	+ 90.901 €
Subvention de l'ADEME pour l'étude de l'Agenda 21	+ 5.885 €
Dotations agents recenseurs	+ 18.329 €
Compensation de l'Etat au titre de l'exonération des impôts directs	+ 6.093 €

La commune enregistre une diminution de :

Dotations globales de fonctionnement :	- 86.519 €
<i>dont</i> Dotation forfaitaire	- 165.098 €
<i>Dotation de solidarité rurale</i>	+ 69.941 €
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	+ 8.638 €
Prestations de service Communauté de Communes (mise à disposition de matériels) : <i>(Recette désormais comptabilisée au chapitre 70 – ventes de produits fabriqués, prestations de service).</i>	- 95.581 €
Fonds de concours issu de la réindustrialisation des sites Moulinex et ancienne gare : <i>(Recette désormais comptabilisée en investissement)</i>	- 65.532 €
Subvention Caisse Allocations Familiales attribuée à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage :	- 5.083 €

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution en valeur	Evolution 14/15
	222.910 €	224.263 €	+ 1.353 €	+ 0,6 %

Location immeubles et revenus loyers agricoles <i>(total 2015 : 87.851 € constatant le déménagement des bureaux de la Communauté de Communes : - 19.113 € et le fait que la maison du parc de la Fresnaye n'ait pas été louée une partie de l'année : - 4.040 €)</i>	- 27.906 €
--	------------

Refacturation de charges à la Communauté de Communes pour occupation des bureaux	- 5.069 €
Location de salles (<i>total 2015 : 33.289 €</i>)	+ 6.221 €
Remboursement par le CINEMASCOP des contributions liées à la transition numérique, aussitôt reversées au Centre National du Cinéma	+ 8.330 €
Excédent de fonctionnement reversé suite à la clôture du budget annexe atelier relais ZH 86 (cf. délibération du 14 décembre 2015) :	+ 19.514 €

76 Produits financiers	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution en valeur	Evolution 14/15
	53.864 €	48.119 €	- 5.745 €	- 10,7 %

Ils incluent :

- les intérêts des parts sociales à la Caisse d'Epargne : - 4.882 € ;
- le remboursement par la Communauté de Communes des charges financières liées à l'emprunt affecté à la Médiathèque : - 863 €.

77 Produits exceptionnels	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution en valeur	Evolution 14/15
	22.811 €	196.495 €	+173.684 €	+ 761,4 %

2015 a été l'occasion de constater :

Le dégrèvement de la taxe foncière Espace N. Mandela 2014	12.792 €
Les cessions d'immeubles :	153.980 €
<i>dont terrain chemin Saulnier (cf. délibérations du 14 octobre 2013 et 14 avril 2015)</i>	5.000 €
<i>maison avenue de Verdun (cf. délibération du 2 février 2015)</i>	75.000 €
<i>terrain rue Michel d'Ornano (cf. délibération du 28 avril 2014)</i>	73.980 €
Les diverses cessions de mobiliers et matériels	24.575 €

78 Reprise sur provisions	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution en valeur	Evolution 14/15
	50.000 €	-	- 50.000 €	- 100 %

En 2012, la Ville a enregistré une provision pour couvrir un éventuel risque de contentieux avec un agent. Le risque étant écarté, la provision de 50.000 € a pu être reprise en 2014.

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution en valeur	Evolution 14/15
	31.145 €	99.606 €	+ 68.461 €	+ 219,8 %

Ce chapitre correspond aux écritures liées aux travaux en régie (+ 35.950 €) et aux cessions d'immobilisations (+ 32.511 €).

Le résultat courant de fonctionnement 2015 s'élève à 750.893,01 € soit une augmentation de 30.547 € par rapport à l'an passé.

B – Section Investissement

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées, en 2015, à **2.485.095,86 €**.

Les dépenses relatives à la réalisation des projets communaux, sont enregistrées à hauteur de 2.107.182 €.

Les principaux projets, d'un point de vue budgétaire, ont été :

• les programmes annuels de voirie et d'éclairage public	356.179 €
• les travaux et le mobilier dans les écoles	131.825 €
• l'entretien des équipements sportifs	114.336 €
• la remise aux normes et la sécurisation des aires de jeux	36.586 €
• la restauration des remparts et l'étude relative au bâtiment d'accueil du Château Guillaume le Conquérant	133.929 €
• la scénographie du Château Guillaume le Conquérant	31.705 €
• le Musée Mémorial (fonds de concours versé à la CDC)	861.390 €
• les matériel et équipements du Centre Socioculturel (dont Bosville et Espace Public Numérique)	29.040 €
• l'aménagement du Centre Socioculturel	71.796 €
• les travaux dans les églises	22.576 €
• le redéploiement de la fibre optique entre les bâtiments communaux	45.207 €
• les matériels et équipements des services	160.136 €
• le panneau d'information lumineux	21.151 €

Les autres dépenses, d'un total de 377.913 €, incluent le remboursement en capital de la dette (265.394 €), les opérations comptables des cessions (39.341 €) et les travaux en régie (60.264 €).

Recettes

Les recettes d'investissement 2015 se sont élevées à **3.887.162,13 €**.

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions accordées par les partenaires de la Ville pour le financement des projets communaux, soit 247.386 €.

En second lieu, elles incluent notamment :

578.803 €	de dotations aux amortissements
2.000.000 €	d'emprunt pour la réalisation des projets 2015-2017
250.770 €	de versement du FCTVA au titre des dépenses de 2014
72.449 €	de Taxe d'Aménagement (+ 35.212 €)
124.219 €	de fonds de concours 2014 et 2015 versé par la CDC du Pays de Falaise au titre de la réindustrialisation des sites Moulinex et ancienne gare
543.397 €	d'excédent de fonctionnement 2014 capitalisé afin de financer le besoin de la section d'investissement
68.916 €	d'écritures liées aux cessions.

Le résultat courant d'investissement 2015 est de 1.402.066,27 €.

II – Affectation des résultats 2015

La SECTION DE FONCTIONNEMENT présente :

Un résultat courant 2015 de :	750.893,01 €
Un excédent 2014 reporté de :	2.651.201,70 €
Un excédent cumulé à affecter de :	3.402.094,71 €

La SECTION D'INVESTISSEMENT présente :

Un résultat courant 2015 de :	1.402.066,27 €
La reprise de l'excédent d'investissement dégagé par le budget annexe « ZH 86 » suite à sa clôture en 2015 :	23.811,96 €
Un excédent 2014 reporté de :	260.719,64 €
Un excédent cumulé de :	1.686.597,87 €
Des restes à réaliser de dépenses :	3.563.614 €
Des restes à réaliser de recettes :	894.483 €
Un besoin de financement de :	982.533,13 €

Report sur l'exercice 2016 :

Investissement :	Excédent d'investissement à reporter :	1.686.597,87 €
Fonctionnement :	Réserve d'investissement, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	982.533,13 €
	Excédent de fonctionnement reporté :	2.419.561,58 €

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 du Budget Général de la Ville ;
- de reporter sur l'exercice 2016 l'excédent d'investissement 2015 de 1.686.597,87 € ;
- d'affecter sur l'exercice 2016 les 3.402.094,71 € d'excédent de fonctionnement 2015 de la manière suivante :
- 982.533,13 € en réserve d'investissement, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- 2.419.561,58 € d'excédent de fonctionnement reporté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2015 du budget général de la Ville.

DECIDE

de reporter, sur l'exercice 2016, l'excédent d'investissement 2015 de 1 686 597,87 €.

**PAR 22 VOIX POUR
& 6 ABSTENTIONS
(sur 28 votants)**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

DECIDE

d'affecter, sur l'exercice 2016, les 3 402 094,71 € d'excédent de fonctionnement 2015 (détail sur la délibération).

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016
Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sve MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 4 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-016**

DIRECTION FINANCES &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET GENERAL DE LA VILLE

Conformément à sa mission, Madame le Receveur Municipal a établi le Compte de Gestion du budget général de la Ville pour l'exercice 2015, compte qui retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisés au cours de l'exercice budgétaire.

Vu l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de débattre et d'arrêter ce Compte de Gestion, sauf règlement définitif par la Chambre Régionale des Comptes.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2015 du budget principal de la Ville.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ARRETE

le Compte de Gestion 2015 du budget principal de la Ville.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MAOË

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 4 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY

(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-017**

DIRECTION FINANCES &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET GENERAL DE LA VILLE – BUDGET PRIMITIF 2016

Le présent rapport a pour objet de présenter le Budget Primitif de la Ville. Le document complet est disponible au Service des Finances.

Le Budget Primitif 2016 de la Ville s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de **20.034.265,21 €** (incluant les postes budgétaires, à caractère non exécutoires).

A – Section Fonctionnement

1- Dépenses

En 2016, les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de **11.993.176,58 €** (incluant 2.582.178 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2015 / BP 2016</i>
	2.144.130 €	2.255.370 €	+ 111.240 €	+ 5,2 %

Ce poste intègre les dépenses de fonctionnement liées à l'activité de l'ensemble des services municipaux. A noter une augmentation :

- des achats de 5.278 € ;
- des services extérieurs de 103.202 € principalement due à l'entretien et au nettoyage des toitures des églises et du Château Guillaume le Conquérant ainsi qu'à la dévégétalisation des remparts du Château (+ 108 k€ de budget pour le Service Patrimoine). Ces projets sont financés grâce à une avance sur le plan pluriannuel de fonctionnement 2017-2019 ;
- des impôts et taxes de 2.760 €.

<i>012 Charges de personnel</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2015 / BP 2016</i>
	4.934.510 €	4.989.303 €	+ 54.792 €	+1,1 %

Les postes en hausse sont ainsi déclinés :

- + 15.000 € liés à l'évolution des carrières des fonctionnaires ;
- + 26.300 € compte tenu de la revalorisation du SMIC (0,6 %) et des charges sociales ;
- + 47.240 € de remplacements en année pleine des agents partis en cours d'année 2015.

Et sont compensés pour partie par la baisse de :

- 18.248 € liés à l'embauche d'agents recenseurs ;
- 15.500 € compte tenu de l'organisation des élections 2015.

<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2015 / BP 2016</i>
	1.245.776 €	1.262.812 €	+ 17.036 €	+ 1,4 %

Les autres charges de gestion courante incluent principalement les indemnités des élus, les subventions aux associations et aux budgets annexes et la participation à la réalisation des travaux du Syndicat Départemental d'Energie du Calvados.

On constate l'augmentation de :

- 4.153 € de pertes sur créances irrécouvrables (prévisionnel) ;
- 22.144 € de subventions versées aux organismes publics (dont + 25.518 € au titre des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes du Camping et du Restaurant Scolaire et au CCAS) ;
- 13.996 € de subventions versées aux organismes privés, incluant 10.417 € d'Aide de Solidarité Ecologique dans le cadre de l'OPAH mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Falaise afin de lutter contre la précarité énergétique.

Et la diminution de :

- 22.981 € au titre de l'effacement de réseaux dû au Syndicat Départemental d'Energies du Calvados.

<i>66 Charges financières</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2015 / BP 2016</i>
	27.360 €	34.860 €	+ 7.500 €	+ 27,4 %

La hausse des intérêts d'emprunt s'explique par la réalisation, en 2015, d'un emprunt de 2.000.000 €, destiné au financement des investissements du Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2017.

<i>67 Charges exceptionnelles</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2015 / BP 2016</i>
	72.581 €	232.750 €	+ 160.169 €	+ 220,7 %

D'ordinaire, les charges exceptionnelles incluent essentiellement les annulations de titres sur exercices antérieurs (15.000 €).

En 2016, le comptable public nous a demandé de procéder à la régularisation comptable, rétroactive jusqu'en 2008, de l'exécution budgétaire du remboursement par la Communauté de Communes du Pays de Falaise de l'emprunt contracté par la Ville de Falaise pour la réalisation des travaux de modernisation de la Médiathèque.

Ainsi, seuls les remboursements des intérêts d'emprunt doivent être enregistrés en fonctionnement, le remboursement du capital s'effectuant en investissement. En conséquence, 217.500 € seront exécutés en charges exceptionnelles. Nous retrouverons le même montant en recettes d'investissement.

<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2015 / BP 2016</i>
	647.719 €	635.904 €	-11.816 €	- 1,8 %

Ce chapitre prévoit les dotations aux amortissements des immobilisations.

Enfin, sont inscrites en dépenses de fonctionnement, les dépenses imprévues à hauteur de 150.000 € et le virement à la section d'investissement pour un montant de 2.432.177,58 €.

2- Recettes

En 2016, les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de **11.993.176,58 €** (incluant 2.419.561 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

70 Produits de gestion courante	Réalisé 2015	BP 2016	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2015 / BP 2016
	423.219 €	411.938 €	- 11.281 €	- 2,7 %

Les recettes de gestion courante sont essentiellement constituées des recettes tarifaires de la Ville (Multi-Accueil, Centre Socioculturel, saison culturelle, droits de stationnement, ...) et de mise à disposition de personnel.

Service commun « Instruction du droit des sols » mis en place le 1 ^{er} juillet 2015 (refacturé à la Communauté de Communes du Pays de Falaise).	+ 14.930 €
Prestations de services auprès de la Communauté de Communes du Pays de Falaise (mise à disposition de matériels). En 2015, a été comptabilisé un rattrapage au titre de 2014.	- 24.972 €

73 Impôts et taxes	Réalisé 2015	BP 2016	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2015 / BP 2016
	5.026.153 €	5.028.038 €	+ 1.885 €	0 %

Le montant des contributions directes (Taxe Foncière, Taxe d'Habitation) augmente de 25.303 €. Cette hausse intègre la revalorisation annuelle des bases d'imposition de 1 % définie par la Loi de Finances 2016.

La montée en puissance du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales entraîne une augmentation de 12.831 € de ce fond (soit 80.000 € en 2016).

Les droits de mutation sont budgétés de manière prudente (200.000 €), 2015 ayant été une année exceptionnelle en matière de transactions immobilières (235.775 €).

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2015	BP 2016	Evolution en valeur	Evolution réalisé 2015 / BP 2016
	3.652.893 €	3.483.275 €	- 169.618 €	- 4 %

La participation des collectivités au redressement des comptes publics entraîne une diminution des dotations de l'Etat.	- 86.219 €
En 2015, la Caisse d'Allocations Familiales a versé une avance de 70 % pour les prestations de services du Multi-accueil, du Relais d'Assistantes Maternelles et du Centre Socioculturel. Ainsi, en 2015, la Ville a perçu la prestation pour l'année entière 2014 et 70 % correspondant à 2015. En 2016, il convient donc de budgéter l'équivalent de la prestation d'une année.	- 94.200 €
Dotations de recensement.	- 18.329 €
Le reversement par la CDC du Pays de Falaise de l'aide régionale allouée au titre du Relais Régional Culturel de 55.940 € avait été, en 2015, diminué par un rattachement de produits liés aux prestations de service 2013-2014 réalisées auprès de l'EPCI.	+ 42.727 €

<i>75 Autres produits de gestion courante</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2015 / BP 2016</i>
	224.263 €	427.708 €	+ 203.445 €	+ 90,7 %

A ce chapitre, sera constaté le reversement des excédents de fonctionnement des budgets annexes « ateliers relais », suite à leurs cessions auprès de la Communauté de Communes du Pays de Falaise : 200.283 €.

De plus, il convient de budgéter le remboursement par le CINEMASCOP des contributions liées à la transition numérique, aussitôt reversées au Centre National du Cinéma.

Enfin, les autres recettes relatives aux revenus des immeubles et redevances des fermiers sont budgétées de manière constante.

<i>76 Produits financiers</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2015 / BP 2016</i>
	48.119 €	19.002 €	- 29.117 €	- 60,5 %

Ils contiennent :

- les intérêts des parts sociales budgétés à la même hauteur que le montant perçu en 2015 ;
- le remboursement par la Communauté de Communes des intérêts liés à l'emprunt affecté à la Médiathèque. A partir de 2016, le remboursement du capital sera imputé en investissement (29.000 €).

<i>77 Produits exceptionnels</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2015 / BP 2016</i>
	196.495 €	5.414 €	- 191.081 €	- 97 %

Le budget des produits exceptionnels est principalement constitué d'annulation de mandats sur exercices antérieurs et de remboursements liés aux divers sinistres. Les cessions s'exécutent à ce chapitre mais se budgétisent en investissement au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisation ».

<i>013 Atténuation de charges</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2015 / BP 2016</i>
	152.221 €	133.240 €	- 18.981 €	- 12,5 %

Ces recettes correspondent au versement des remboursements de notre assurance statutaire et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, pour les non titulaires, et à la variation des stocks.

<i>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Evolution en valeur</i>	<i>Evolution réalisé 2015 / BP 2016</i>
	99.606 €	65.000 €	- 34.606 €	- 34 %

Ce chapitre correspond aux écritures liées aux travaux en régie et aux cessions qui seront révisés, si nécessaire, lors d'une décision modificative.

Enfin, l'excédent de fonctionnement 2015 reporté est inscrit à hauteur de 2.419.561,58 €.

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de **8.041.088,63 €** (incluant 2.876.790 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

Les dépenses relatives à la réalisation des projets communaux de 2016 sont prévues à hauteur de 4.787.796 €. La délibération relative au Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2019 détaille l'ensemble de ces projets.

Les autres dépenses d'investissement, d'un montant de 3.253.292.63 €, incluent essentiellement :

- le remboursement en capital de la dette (332.065 €) ;
- les dépenses imprévues (150.000 €) ;
- le remboursement d'une avance auprès du Centre National Cinématographique (38.290 €), neutre budgétairement ;
- le solde pour les projets futurs du Plan Pluriannuel d'Investissement (2.726.790 €).

2- Recettes

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de **8.041.088,63 €** (incluant 4.118.775 € de postes budgétaires à caractère non exécutoires).

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions octroyées par les organismes partenaires de la Ville pour le financement des projets communaux, pour 1.186.327 €.

En second lieu, elles incluent :

635.904 €	de dotations aux amortissements ;
207.345 €	de versement du FCTVA au titre des dépenses de 2015 ;
60.000 €	au titre de la Taxe d'Aménagement ;
982.533,13 €	d'excédent de fonctionnement 2015 capitalisé afin de financer le besoin de la section ;
1.686.597,87 €	d'excédent d'investissement 2015 reporté ;
246.500 €	de remboursement du capital de l'emprunt Médiathèque (dont 217.500 € de régularisation depuis 2008) ;
20.800 €	de reprise d'anciens matériels ;
500.000 €	de cession de l'ancien tribunal à la Communauté de Communes du Pays de Falaise dans le cadre de la réalisation du Mémorial des Civils dans la Guerre (<i>délibération 14-109 du 19-09-2014</i>) ;
76.756 €	de cession à la Communauté de Communes du Pays de Falaise d'une parcelle pour l'implantation d'une usine de méthanisation (<i>délibération 12-105 du 10-12-2012</i>) ;
5.748,05 €	de transfert d'écriture d'actif (neutre budgétairement).
2.432.177,58 €	de virement de la section de fonctionnement.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2016 du budget principal « VILLE DE FALAISE ».

**PAR 23 VOIX POUR
& 6 CONTRE**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2016 du budget principal de la Ville.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Suz MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 4 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY

(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-018**

DIRECTION FINANCES &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016-2019

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil de programmation des investissements envisagés pour les quatre ans à venir, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation.

Suite à la mise en place de la nouvelle architecture du budget, les projets de la programmation pluriannuelle sont présentés par politique publique.

Ce Plan Pluriannuel d'Investissement a tenu compte de la prospective financière réalisée sur la période 2016-2019, à politiques constantes (sans transfert de compétences ni projets de fonctionnement nouveaux), qui intègre les efforts maximums de maîtrise des dépenses de fonctionnement auxquels la collectivité peut consentir. Il a donc été défini en fonction des capacités financières réelles de la collectivité.

Il présente des dépenses d'investissement à hauteur de **9.200.896 €** (dont 9.023.144 € au titre des dépenses d'équipement) sur les quatre prochaines années de la mandature.

I- Le financement de l'investissement

Le financement des dépenses d'équipement est assuré par :

• L'épargne nette :	3.423.618 €
• Les subventions d'équipement :	1.868.825 €
• Les ressources propres d'investissement :	2.226.297 €
• La cession des ateliers relais à la CDC du Pays de Falaise :	360.000 €
• L'emprunt :	850.000 €

DEFICIT DU P.P.I 2016 – 2019 = 472.156 €.

Ce PPI, qui conserve un caractère évolutif, sera ajusté afin de garantir l'équilibre budgétaire, en fin de mandature.

II- L'investissement, par politique publique

MISSION SPORT	403.750 €
MISSION ENSEIGNEMENT	589.901 €
MISSION ENFANCE JEUNESSE	60.191 €
MISSION COHESION SOCIALE	10.120 €
MISSION ACTION CULTURELLE	550.324 €
MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	654.410 €
MISSION URBANISME	657.907 €
MISSION ENVIRONNEMENT	63.015 €
MISSION CITOYENNETE	12.235 €
MISSION INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	2.221.452 €
MISSION PATRIMOINE	3.299.601 €
MISSION PREVENTION ET SECURITE	50.000 €
SERVICES GENERAUX	450.238 €
TOTAL	9.023.144 €

Ce Plan sera réactualisé chaque année, après le vote du Budget Primitif de la commune par le Conseil Municipal, afin de tenir compte des aléas de toute programmation et pour procéder aux ajustements nécessaires.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2019.

PAR 23 VOIX POUR & 6 CONTRE

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2019.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 4 AVRIL 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-018-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016
Publication : 04/04/2016



Σωκ. ΜΑΘΕ

**DELIBERATION DU
 CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

Nombre de Conseillers
 Municipaux présents ou
 représentés : 29

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
 Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
 Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
 MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
 Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
 M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
 Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
 n° 16-019**

DIRECTION FINANCES &
 SYSTEMES
 D'INFORMATION
 SERVICE DES FINANCES

FISCALITE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Il est proposé, pour 2016, de fixer les taux des différentes taxes, conformément au tableau ci-après :

	2015	2016
Taxe d'habitation	14,93 %	14,93 %
Foncier bâti	24,26 %	24,26 %
Foncier non bâti	43,60 %	43,60 %

**A L'UNANIMITE,
 sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 le rapport de Monsieur le Maire entendu
 & après en avoir délibéré,

VOTE

les différentes taxes fiscales pour 2016 ainsi qu'il suit :

	2015	2016
Taxe d'habitation	14,93 %	14,93 %
Foncier bâti	24,26 %	24,26 %
Foncier non bâti	43,60 %	43,60 %

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sve MAOE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 4 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY

(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-020**

*DIRECTION FINANCES &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES*

**ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES
PUBLIQUES (DGFIP)**

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Ville, le CCAS et les services de la DGFIP de Falaise souhaitent s'engager dans une démarche volontariste afin d'accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers et renforcer la coopération entre les services ordonnateurs et comptables.

Dès sa création en avril 2008, la DGFIP s'est fixée comme objectif d'offrir aux élus locaux de nouvelles prestations et de rendre un service plus complet et plus réactif. Le déploiement de cette offre de service s'appuie sur une ligne directrice : le développement du partenariat. Il s'agit ici de déployer une nouvelle forme de contractualisation des rapports entre les collectivités et les établissements publics locaux, d'une part, et les Directions Départementales ou Régionales des Finances Publiques, d'autre part, sous la forme d'un « engagement partenarial ».

L'engagement partenarial comporte 3 parties : un **préambule**, qui fixe les objectifs généraux des partenaires pour les années à venir, des **fiches actions** qui précisent de manière pragmatique les engagements réciproques, un **tableau de suivi** qui permet de mesurer l'avancement des travaux et de s'assurer du respect du calendrier.

L'engagement partenarial découle d'un état des lieux qui doit être réalisé antérieurement à l'élaboration de l'engagement. Cet état des lieux doit permettre d'échanger sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la qualité d'exécution des missions communes, identifier clairement les besoins et les attentes mutuelles puis définir en partenariat les engagements et les domaines à prioriser.

A l'issue, la collectivité et les services de la DGFIP décideront de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixeront une série d'objectifs organisés autour de quatre axes :

- Faciliter la vie de l'ordonnateur en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges ;
- Améliorer l'efficacité des procédures en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses ;
- Offrir une meilleure lisibilité des comptes en améliorant la qualité de l'information et des restitutions comptables ;
- Développer et enrichir les prestations d'expertise fiscale, financière et domaniale.

Cette structure permet de valoriser des sujets incontournables : la fiabilité des comptes, le conseil fiscal, le délai global de paiement. Le document est prévu pour une durée de trois ans (2016-2018).

Un bilan annuel permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures de mise en œuvre. Ce bilan permettra de réorienter les démarches entreprises.

Enfin, la qualité d'exécution des missions communes passe par le développement des contacts entre les personnels de la collectivité et ceux du comptable. La concertation régulière permettra de prévenir toute difficulté et, le cas échéant, d'en accélérer la résolution.

La Commission Finances Locales, réunie le 10 décembre 2015, a donné un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'engagement partenarial avec la Direction Générale des Finances Publiques pour la période 2016-2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'engagement partenarial avec la Direction Générale des Finances Publiques pour la période 2016-2018.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sic Macé

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 4 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-021**

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est donc proposé d'actualiser ce tableau comme suit, afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des mesures retenues par l'autorité territoriale :

I - CREATION DE POSTES :

	FILIERE ET GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	A COMPTER DU
Obtention d'un concours	<u>ANIMATION</u> : Animateur territorial	B	1	35 / 35 ^{ème}	1 ^{er} avril 2016
Remplacement d'un départ à la retraite	<u>Technique</u> : Agent de maîtrise	C	1	35 / 35 ^{ème}	1 ^{er} mai 2016
TOTAL CREATION DE POSTES			2		

II - CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Conformément aux nouvelles dispositions issues de la loi 2012-347 modifiant la loi du 26 janvier 1984, il est proposé de créer des emplois pour accroissement saisonniers d'activités afin de répondre aux besoins de certains services. Ces emplois sont régulièrement prévus pour répondre à des activités spécifiques de courte durée mais répétitives dans les secteurs de l'animation, de la culture, du tourisme et des services techniques.

1 - SERVICE JARDINS & ESPACES VERTS :

Du 4 avril au 3 juin 2016

- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}).

2 - CAMPING :

Du 25 avril au 30 septembre 2016

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (33.60/35^{ème}).

3 - SERVICE CULTUREL :

Du 4 juillet au 6 août 2016

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (10.20/35^{ème}).

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer les emplois précités pour répondre aux besoins de l'administration.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à créer les emplois tels que définis ci-dessus, afin de répondre aux besoins de l'administration, notamment pour l'accroissement saisonnier d'activité.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. H. A. C. E.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 4 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-022**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS PUBLIQUES

CAMPING : ETUDE DE DEVELOPPEMENT

Depuis quelques années, la Ville de Falaise a engagé une réflexion sur le devenir de son camping : localisation, typologie de l'offre de logement, etc...

Cette réflexion, ainsi que le développement de l'offre touristique (Château, Mémorial des Civils) ont permis d'imposer à tous la nécessité de maintenir une offre d'hébergement en plein air, au pied du Château.

Il s'agit, maintenant, de mener une étude de développement de notre camping en tenant compte des nouvelles attentes de notre clientèle.

La Ville de Falaise s'associe avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise, compétente en matière touristique, et la Ville de Pont d'OUILLY, confrontée aux mêmes enjeux.

La méthodologie est la suivante : la Communauté de Communes du Pays de Falaise assure la coordination et le suivi administratif et financier de l'étude et les communes sont impliquées dans le cadre d'un Comité de Pilotage (pour la Ville de FALAISE : J. ZAMARA, B. RUL, V. MARY ROUQUETTE et H. MAUNOURY).

L'étude a pour objectifs :

- ✓ dans sa tranche ferme :
 - de déterminer le potentiel de développement de chaque structure
 - de statuer sur l'opportunité de mener une politique d'investissements
 - de définir un programme et un projet adaptés
 - d'évaluer le plan d'investissement et d'exploitation et, ainsi, de déterminer le mode de gestion le plus approprié
- ✓ dans sa tranche optionnelle :
 - d'assister pour la mise en délégation.

Le montant de cette étude est estimé à 13 350 € dans sa tranche ferme, déduction faite des subventions. La Ville de Falaise s'engage à rembourser la Communauté de Communes du Pays de Falaise au vu du bilan comptable de l'opération.

Les conclusions de l'étude sont attendues pour le deuxième trimestre de l'année 2016.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- de valider la réalisation de cette étude
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

VALIDE

la réalisation de l'étude de développement du Camping Municipal.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 4 AVRIL 2016



Σωκ ΜΑΘΕ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY

(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-023**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE &
ACHATS

DENOMINATION DU SQUARE SAINT LAURENT

Les travaux d'aménagement de l'espace dit « Square Saint Laurent » en cours sont :

- Terrassement d'un chemin en bord de rivière
- Création d'un mur végétal le long du bâtiment
- Enrochement du cours d'eau
- Déplacement des conteneurs de tri
- Installation d'une borne électrique.

Après consultation des habitants, il est proposé de dénommer ce square « Place Saint Laurent ».

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de dénommer le Square Saint Laurent « Place Saint Laurent ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ. ΗΑΟΕ'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 4 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY

(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-024**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE &
ACHATS

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECONOMIQUE : CESSIION DE QUATRE
ATELIERS RELAIS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE**

Lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2015, la compétence «développement économique» a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Il convient maintenant de délibérer sur les modalités financières et patrimoniales de ce transfert.

La Ville de Falaise possède quatre ateliers-relais sur la zone de Guibray qu'elle se propose de céder à la Communauté de Communes du Pays de Falaise. En effet, ces ateliers ont pour objectif l'accompagnement des chefs d'entreprise dans le démarrage ou la poursuite de leurs activités. Cela relève parfaitement de la politique de développement économique et, plus particulièrement, du suivi des porteurs de projet.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des données.

BATIMENT	CADASTRE	ANNEE DE CREATION	SUPERFICIE	LOYER MENSUEL HT
ATELIER 1	ZH 128	2006	345 m ²	778,06 €
ATELIER 2	ZH 130	2006	308 m ²	778,06 €
ATELIER 3	ZH 131	2006	345 m ²	1 029,15 €
ATELIER 4	ZH 134	1991	1 020 m ²	1 500,09 €

Conformément à l'article R 3211-6 du Code Général de la Propriété Publique, l'avis du Service des Domaines a été sollicité. Pour rappel, cet avis est individuel et ne tient compte ni du type d'occupation, ni des loyers versés, ni de la valeur des travaux entrepris et à entreprendre.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'adapter les prix de cession à la réalité des bâtiments, à leurs occupations et à leur valeur comptable.

BATIMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE DES BIENS (HT)	ESTIMATION FRANCE DOMAINE (HT) (1 ^{er} & 2 OCTOBRE 2015)	PROPOSITION PRIX DE CESSION (HT)
ATELIER 1	121 140 €	79 350 €	90 000 €
ATELIER 2	97 451 €	71 000 €	72 000 €
ATELIER 3	121 140 €	79 000 €	90 000 €
ATELIER 4	145 235 €	234 600 €	108 000 €
TOTAL	484 966 €	463 950 €	360 000 €

Le dossier a été présenté en Commission des Finances Locales le 10 décembre 2015.

Pour rappel, le Conseil Municipal avait décidé, lors de sa séance du 14 décembre 2015, de céder un ensemble de parcelles cadastrées AT40 et AT51 (dite ancienne propriété Gaignant) au prix de 110.000 € à un directeur de plusieurs sociétés implantées sur FALAISE. Ce dernier a informé la Ville, en début d'année, ne pas souhaiter concrétiser son offre.

En conséquence, la cession de cet immeuble devra prochainement être portée à l'étude, avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise, dans le cadre des modalités financières et patrimoniales du transfert de la compétence « développement économique ».

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider la cession à la Communauté de Communes du Pays de Falaise des propriétés immobilières ainsi décrites :
 - . Atelier 1 cadastré ZH 128 moyennant 90.000 € H.T
 - . Atelier 2 cadastré ZH 130 moyennant 72.000 € H.T
 - . Atelier 3 cadastré ZH 131 moyennant 90.000 € H.T
 - . Atelier 4 cadastré ZH 134 moyennant 108.000 € H.T
 dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(C. LETEURTRE se retire
en tant que Président
de la CDC du Pays de
Falaise)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de céder, à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, les quatre ateliers-relais ci-dessous, situés sur la zone de Guibray, dans le cadre du transfert de la compétence « développement économique » :

- . Atelier 1 cadastré ZH 128 moyennant 90.000 € H.T
- . Atelier 2 cadastré ZH 130 moyennant 72.000 € H.T
- . Atelier 3 cadastré ZH 131 moyennant 90.000 € H.T
- . Atelier 4 cadastré ZH 134 moyennant 108.000 € H.T

et dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MAÇÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 4 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY

(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-025**

*DIRECTION SERVICES
TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE*

**SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL : DOSSIER DE DEMANDE
D'AIDE**

La Loi de Finances 2016, adoptée le 29 décembre 2015, a créé une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au profit des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dotation valable uniquement pour 2016.

Par courriel en date du 23 février 2016, les services de la Préfecture nous ont demandé de présenter nos demandes pour le 31 mars 2016.

Pour la Normandie, la DSIL est répartie en deux enveloppes :

- Une première, de 25,38 M€, consacrée notamment aux priorités suivantes :
 - rénovation thermique, transition énergétique, énergies renouvelables
 - mise aux normes des équipements publics (accessibilité)
 - infrastructures en faveur de la construction de logements

- Une seconde, de 20,04 M€, en soutien aux communes de moins de 50 000 habitants remplissant un rôle de bourg centre. Les projets doivent avoir un effet structurant sur la vie locale et peuvent, entre-autres, concerner :
 - les bâtiments municipaux
 - la dynamisation du commerce
 - le logement.

Il est précisé que seules les opérations prêtes à démarrer dans l'année peuvent être subventionnées, ce qui présente une contrainte forte.

Les taux de subvention ne sont pas connus, ils dépendront très certainement du nombre de dossiers reçus, mais il est probable qu'ils seront supérieurs à ceux de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Par ailleurs, certaines informations complémentaires ont pu être obtenues :

- bien que la directive indique que les collectivités pourront cumuler DETR et DSIL sur un même dossier, les services privilégieront les opérations n'ayant pas été retenues pour la DETR ;
- l'aide minimale au titre de la DSIL sera de 150 000 €, il convient donc de présenter des dossiers conséquents.

Il est à noter, enfin, que la commission chargée de définir les critères d'attribution de la DETR a fixé un montant plafond de 500 000 € pour les travaux annuels de voirie.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de revoir le dossier de demande de subvention de la DETR (délibération n° 16-026) afin de répartir les demandes d'aide sur les deux modes de financement possibles.

En fonction des opérations retenues et des taux d'aide obtenus, le Conseil Municipal devra, lors d'une prochaine séance, ajuster le budget.

Concernant la DSIL, il est proposé de présenter deux dossiers :

- Sur la première enveloppe, un dossier « accessibilité » regroupant les opérations suivantes :
 - Centre Socioculturel (partie accessibilité) – Début des travaux avant l'été
 - Hôtel de Ville – Opération initialement envisagée en DETR 2017
 - Bâtiments scolaires – Part accessibilité envisagée en DETR 2016
 - Camping – Avance sur le Plan Pluriannuel d'Investissement
 - Eventuellement quelques dossiers complémentaires extraits de l'Ad'AP (Cinéma, gymnases, ...).
- Sur la seconde enveloppe, bourg centre :
 - ✓ dans le cadre de la dynamisation du commerce :
 - parking « ex-station Esso » avenue d'Hastings
 - rue de la Pelleterie
 - parking Rue Victor Hugo – Opération nouvelle
 - parking Espace Mandela – Opération nouvelle
 - rue Porte du Château

- ✓ dans le cadre de l'aide aux logements :
 - travaux préparatoires à la construction du Foyer Jeunes Travailleurs (démolition de la maison, abaissement du mur et libération des emprises).

Cela donnerait le tableau suivant :

Première enveloppe

Intitulé de l'opération	Montant des travaux HT	Aide sollicitée
Centre Socioculturel	150 000 €	75 000 €
Hôtel de Ville	310 000 €	165 000 €
Ecoles	68 500 €	34 250 €
Foyer Jeunes Travailleurs	50 000 €	25 000 €
Camping	106 300 €	53 150 €
Autres	65 700 €	32 850 €
Total	750 500 €	375 250 €

Seconde enveloppe

Intitulé de l'opération	Montant des travaux HT	Aide sollicitée
Etude urbaine	112 000 €	56 000 €
Parking Hastings	225 000 €	112 500 €
Parking Mandela	115 000 €	57 500 €
Parking Victor Hugo	125 000 €	62 500 €
Rue de la Pelleterie	300 000 €	150 000 €
Rue Porte du Château	190 000 €	95 000 €
Total	1 067 000 €	533 500 €

Une inversion des opérations du programme en fonction du résultat définitif de l'étude urbaine reste possible.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le programme des travaux figurant au rapport et dont le détail figure en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les demandes d'aide au titre de la DSIL et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des opérations ;
- de s'engager à inscrire au budget les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

PAR 23 VOIX POUR & 6 ABSTENTIONS

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ADOPTE

le programme des travaux qui sera présenté dans le cadre du soutien à l'investissement public local en matière d'accessibilité et de bourg-centre et dont le détail figure en annexe.

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter les demandes d'aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des opérations.

S'ENGAGE

à inscrire au budget les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2016

Publication : 30/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MAÏE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 30 MARS 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY

(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-026**

*DIRECTION SERVICES
TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE*

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Les opérations subventionnables au titre de la DETR concernent certains travaux sur équipements scolaires du premier degré, sur voiries, certains investissements dans les domaines économique et social et les opérations de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Le cadre dans lequel cette aide est octroyée pour 2016 vient d'être précisé par les services de l'Etat. Il est proposé de présenter un dossier « voirie », relatif aux opérations de réfection, et un dossier « écoles ».

Quelques précisions sont à noter :

- En raison des possibilités offertes en 2016 par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), aucune opération d'accessibilité n'est proposée dans le présent dossier ;

- Les travaux de voirie sont proposés légèrement en dessous du plafond autorisé (500 000 € HT) et deux opérations de centre-ville sont donc transférées sur la demande de DSIL au titre des bourgs centres ;
- Beaucoup d'incertitudes sur le programme de voirie avant de connaître les résultats définitifs de l'étude urbaine, le programme de voirie devra donc évoluer.

Voirie

Pour rappel, seuls les travaux de la chaussée peuvent recevoir une aide au titre de la DETR. Sont ainsi exclues de son champ, les interventions sur réseaux et trottoirs. Le tableau ci-après traduit les opérations envisagées, éligibles à la DETR :

Opération	Montant Total TTC	Subventionnable DETR
Rue des Prémontrés : enrobé + marquage	68 000,00 €	22 000,00 €
Chemin Saulnier - Partie n° 1 : renforcement de chaussée	95 000,00 €	95 000,00 €
Chemin Saulnier - Partie n° 2 : renforcement de chaussée	73 000,00 €	73 000,00 €
Rue du Cheval Noir : enrobé + aménagement carrefour (îlot) rue du Cheval Noir / rue Aristide Briand	20 000,00 €	11 000,00 €
Rue de l'Industrie	250 000,00 €	180 000,00 €
Rue Jean Sans Terre - Rue Robert le Magnifique	32 000,00 €	25 000,00 €
Voie communale : accès plateforme SEP (par la route de Saint Pierre sur Dives)	45 000,00 €	45 000,00 €
Chemin de Caudet	12 000,00 €	12 000,00 €
Rue Sapin : réfection chaussée et trottoirs	25 000,00 €	20 000,00 €
Rue des Cordeliers / Place du 17 Aout / Passage Fulbert	50 000,00 €	35 000,00 €
Venelle Saint Georges	13 000,00 €	10 000,00 €

TOTAL : 683 000,00 € 528 000,00 €

La Commission du Cadre de Vie a été informée de ces propositions lors de sa réunion du 7 mars 2016.

Bâtiments

Les travaux prévus dans les écoles sont les suivants :

ECOLE	TRAVAUX	COÛT HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE
Ecole de la Crosse	Remplacement des menuiseries extérieures du couloir (quantité = 9) huisseries + isolation	12 500 €	12 500 €
	Réfection remplacement sol couloir du rez-de-chaussée (170 m ²)	12 000 €	12 000 €
Cuisine satellite	Remplacement menuiseries extérieures côté cour (salle) (quantité = 4)	10 000 €	10 000 €
Ecole Charlotte Herpin	Toiture (S = 1350 m ²)	220 000 €	220 000 €
Ecole Fontaine Couverte	Remplacement huisseries extérieures (finir la classe de Madame Hocquard : 1 fenêtre et 1 porte)	8 000 €	8 000 €
Ecole Bodereau	Finir menuiseries extérieures du hall	3 500 €	3 500 €
	Peinture salle (4 classes) Entreprise extérieure	16 000 €	16 000 €
Ecole Foch	Remplacement menuiseries couloir (quantité = 12)	11 000 €	11 000 €
Ecole Camp Ferme	Réfection tisanerie	5 000 €	5 000 €
	Réfection peinture sous-bassements murs couloirs	1 500 €	1 500 €
Restaurant Scolaire	Réfection plafond + isolation phonique des 2 salles + éclairage	15 000 €	10 000 €
TOTAL		314 500 €	309 500 €

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le programme de travaux figurant à la délibération ;
- d'annuler la précédente délibération en date du 1^{er} février 2016 ;
- de solliciter l'attribution, par l'Etat, des subventions correspondantes au titre de la DETR 2016.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ADOPTÉ

le programme des travaux qui sera présenté dans le cadre du soutien à l'investissement public local en matière d'accessibilité et de bourg-centre et dont le détail figure en annexe.

DECIDE

d'annuler la précédente délibération en date du 1^{er} février 2016.

SOLLICITE

l'attribution, par l'Etat, des subventions correspondantes au titre de la DETR 2016.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2016

Publication : 30/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Suz MAOÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 30 MARS 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY

(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-027**

DIRECTION FINANCES &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

EFFACEMENT DE DETTES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

La Banque de France a informé notre comptable public d'une homologation pour des procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire concernant deux débiteurs, pour un montant total de 90 €. Ces produits concernent des prestations enfance jeunesse.

La collectivité se trouve dans l'obligation d'effacer ces dettes, vu l'instruction codificatrice numéro 11-022 du MO du 16 décembre 2011 relatif au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

La dépense sera imputée au 6542 « créances éteintes ».

En conséquence, il a été demandé au Conseil Municipal de constater l'effacement de dettes pour un montant de 90 €.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

CONSTATE,
en comité secret, un effacement de dettes sur le budget principal de la Ville pour un
montant de 90 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211402581-20160321-16-027-DE Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016
Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. H. A. C. E.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 4 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI VINGT ET UN MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 15 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, ZAMARA, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mmes GUILBERT, de GEYER d'ORTH,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-028**

DIRECTION FINANCES &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

**PRODUITS IRRECOURABLES : ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET
PRINCIPAL DE LA VILLE**

Certains titres de recettes peuvent se révéler irrécouvrables, en raison de l'insolvabilité du débiteur, de la caducité de la créance ou de la disparition du débiteur.

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Madame le Receveur Municipal a transmis à la commune la liste des titres de recettes, annexée à la présente délibération, qui ne peuvent plus être recouverts, et pour lesquels elle demande l'admission en non-valeur.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

Les recettes à admettre en non-valeur s'élèvent à **1 285,34 €** et se déclinent comme suit :

MOTIF DE LA PRESENTATION EN ADMISSION EN NON-VALEUR	EXERCICE CONCERNE	MONTANT
Créances minimales	2011	21,00 €
	2012	74,10 €
	2013	173,00 €
	2014	910,34 €
	2015	106,90 €
TOTAL		1 285,34 €

A l'appui de ces demandes et avec le concours des services de l'ordonnateur, le Receveur fournit les justificatifs qui permettent de proposer l'admission en non-valeur.

En conséquence, il a été demandé au Conseil Municipal d'admettre une non-valeur pour un montant de 1 285,34 € représentant 81 titres de recettes.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ADMET,
en comité secret, une non-valeur pour un montant de 1 285,34 € représentant
81 titres de recettes.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160321-16-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016
Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 4 AVRIL 2016